Ville de Genève Conseil municipal

19 octobre 2016

Réponse du Conseil administratif à la résolution du 9 octobre 2012 de M^{me} Michèle Roullet, MM. Jean-Charles Lathion, Gary Bennaim, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli, Rémy Burri et Jacques Pagan: «Construisons la ville en Ville de Genève».

TEXTE DE LA RÉSOLUTION

Considérant:

- la crise aiguë du logement qui sévit à Genève et qui contraint une part de plus en plus importante de Genevois à s'installer sur Vaud ou en France;
- qu'une des priorités à Genève est d'augmenter son parc immobilier;
- que les terrains à bâtir en Ville de Genève sont rares et que, pour mener une politique foncière active, il faut optimiser l'utilisation du sol;
- que le modèle de la ville compacte, adopté dans «Genève 2020, Plan directeur communal de la Ville de Genève», est celui prôné par le développement durable;
- que le quartier des Grottes se trouve en zone 3 de quartiers urbains;
- qu'un immeuble de 10 niveaux (rez + 9 étages) n'est pas d'un gabarit excessif en Ville de Genève:
- que les oppositions de locataires d'immeubles, d'habitants d'une rue, lors de réunions de quartier, n'ont pas de base légale et ne font pas autorité pour décider de la politique de construction;
- qu'un immeuble de 5 niveaux (rez + 4 étages), tel que proposé par des habitants des Grottes, constituerait un gaspillage inacceptable d'un sol urbain constructible;
- que le Conseil administratif devrait prendre en compte le nombre croissant d'habitants qui désirent s'installer en ville, dans un périmètre central, proche de la gare,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour concrétiser le projet de construction d'un immeuble de 10 niveaux (rez + 9 étages) dans le quartier des Grottes sur la parcelle à l'angle de la rue des Grottes et de la rue Louis-Favre, et qui apporterait 50 logements supplémentaires à Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La parcelle N° 3554 de Genève, section Cité, propriété de la Ville, constitue l'un des rares et derniers potentiels constructibles au centre-ville et son aména-

gement représente un enjeu important. La construction d'un nouvel immeuble permettra de requalifier le site et de répondre aux besoins prépondérants de la population en matière de logements.

C'est pourquoi, en réponse également à la résolution R-166 «Construisons la ville en Ville de Genève» acceptée par le Conseil municipal le 10 octobre 2012, le Conseil administratif a adressé une proposition au Conseil municipal en date du 16 mars 2016 (PR-1176), en vue de confier à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) un droit de superficie distinct et permanent pour la réalisation et la gestion d'un immeuble de logements sociaux pérennes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Le conseiller administratif: Jacques Moret Le conseiller administratif: Rémy Pagani